



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Tarn**

Arrêté du **28 JUIN 2024**

**portant approbation de l'ordre d'opération départemental pour la lutte  
contre les feux de forêts et d'espaces naturels 2024**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2215-1 et L.1424-1 à 1424-50 et R.1424 et R.1425-25 ;
- Vu** le code forestier et notamment le titre III du livre 1<sup>er</sup> (parties législative et réglementaire) ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment son article 742-3 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 20 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Michel VILBOIS en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2000 modifié portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours et l'Ordre de Base Départemental des Systèmes d'Information et de Communication ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2017 relatif au Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2018 relatif à l'emploi du feu et au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres produits ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2018 relatif au débroussaillage réglementaire en lien avec la prévention des incendies des espaces naturels combustibles ;
- Vu** l'ordre national d'opération feux de forêt et d'espaces naturels combustibles ;
- Vu** l'ordre zonal d'opération portant sur les hélicoptères de la sécurité civile ;
- Vu** l'ordre zonal d'opération feux de forêts et d'espaces naturels combustibles ;
- Vu** l'ordre zonal d'opération portant sur la coordination 3ème dimension ;
- Vu** l'ordre zonal d'opération portant sur les renforts ;
- Vu** le guide de doctrine opérationnelle de février 2021 édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise ;

*Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours*

**ARRÊTE**

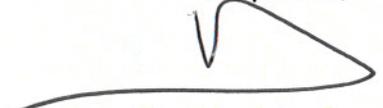
**Article 1er :** L'ordre départemental d'opération pour la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels pour l'année 2024 est approuvé.

Il précise, conformément aux ordres d'opérations national et zonal, les dispositions applicables aux moyens opérationnels locaux susceptibles d'intervenir dans les dispositifs préventifs et curatifs sur le département du Tarn.

**Article 2 :** Le présent arrêté est applicable à compter de la date de signature jusqu'à son abrogation. L'arrêté préfectoral portant approbation de l'ordre d'opération départemental pour la lutte contre les feux de forêts 2023 est abrogé.

**Article 3 :** Le président du conseil départemental du Tarn, les maires du département du Tarn, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental des territoires, le directeur du service interdépartemental de l'office national des forêts, le président de la chambre d'agriculture, le commandant du groupement de gendarmerie départementale et le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture et du SDIS.

Le préfet,



MICHEL VILBOIS

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.*